



Procès verbal de la réunion des administrateurs 18 janvier 2011

77, Ste-Ursule

Étaient présents :

Serge Béhar
Roger Bertrand
Claudette Blais
Nadine Galy
Louis Germain
Michel Leclerc
Jacques Lévesque
Véronyc Sansoucy

S'étaient excusés :

Jean Beauchesne
Étienne Berthold
Josianne Gervais

Denis L'Anglais, conseiller juridique, s'est également excusé.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 décembre et suivis.
3. Plan d'action 2011
4. Préparation de la réunion annuelle
5. Hôtel-Dieu de Québec
6. Le Palet d'Or.
7. Varia :

Louis Germain préside la réunion qui débute à 16h30. Claudette Blais agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Louis Germain, appuyé par Jacques Lévesque que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 décembre et suivis.

Le procès-verbal est accepté tel que présenté. Une brève discussion porte sur l'impact des États généraux sur la mission du CCVQ. On convient que la mission actuelle est compatible avec la démarche et les activités de suivi des États généraux. Dans la perspective ou des ajustements seraient requis, les débats devront se faire en Assemblée générale.

3. Plan d'action 2011

Le plan d'action 2011 sera défini essentiellement par les activités de suivi des États généraux. On se doit d'abord de produire un rapport d'activités, qui vise entre autres éléments à rencontrer les exigences des différents partenaires financiers. La Ville de Québec ayant été un partenaire majeur, on explore la possibilité qu'il y ait une rencontre du Conseil municipal en Comité plénier, pour présenter les résultats des États généraux.

On doit prévoir une série de rencontres avec les principaux intervenants dans le but de consacrer le consensus obtenu sur la Déclaration de principes adoptée lors des États généraux. Les discussions ont porté sur les attentes plus spécifiques qui pourraient être exprimées lors de ces rencontres et sur la nécessité de cibler les intervenants clés. À titre d'exemple, on a mentionné l'inclusion des huit principes dans la trame des planifications stratégiques ou des rapports annuels des organismes, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs administrations publiques. Cependant après discussion, il a été convenu de ne pas suivre cette voie et d'adopter une démarche qui témoigne de notre volonté de poursuivre le dialogue sur une base régulière. Ce qui est prioritaire, c'est l'adhésion à la déclaration de principes. Il nous faut éviter d'exprimer des attentes qui deviendraient trop spécifiques et qui pourraient générer des oppositions ou des réserves importantes. C'est avec chacun des intervenants qu'il conviendra d'échanger sur les mécanismes de suivi les plus appropriés. Les organismes à rencontrer prioritairement devront être identifiés rapidement, puisqu'il serait important d'obtenir la confirmation de leur adhésion à la Déclaration de principes, avant la rencontre en Comité plénier. On convient que les organismes visés sont de nature non-gouvernementale.

Lors de ces discussions, la question de l'existence d'un membership corporatif au sein du CCVQ a été soulevée. On s'est rappelé la réglementation actuelle, qui prévoit une catégorie de membres amis du CCVQ, mais il n'y a pas actuellement de dispositions permettant l'adhésion de corporations. Si l'on décidait d'explorer cette avenue, elle pourrait éventuellement se limiter à un membership institutionnel.

En bref, le plan d'action doit permettre à court terme, de faire entériner les principes adoptés lors des États généraux par une majorité de participants, et à plus long terme, d'instaurer une culture de planification qui s'appuie sur des principes convenus entre les acteurs participants. Le CCVQ compte adopter un mode « prévention-promotion » plutôt qu'un mode « réaction ».

4. Préparation de la réunion annuelle.

La prochaine réunion annuelle du CCVQ est prévue le mardi 15 février 2011, à 19 h. L'ordre du jour comprendra les éléments déjà prévus pour une telle rencontre, soit un rapport d'activités, un rapport financier et l'élection des administrateurs. L'accent sera mis sur les activités associées à la réalisation des États généraux.

Compte tenu qu'elle se tiendra le lendemain de la Saint-Valentin, il est prévu que l'on explore la possibilité qu'elle comporte une partie plus festive. Véronyc Sansoucy a accepté de présider un Comité de travail qui assumera la responsabilité de l'organisation de la réunion. Roger Bertrand, Nadine Galy et Michel Leclerc participeront à ce Comité. Il est toutefois entendu que pour ce qui est de la partie administrative, le contenu sera fourni par Louis Germain. Des efforts particuliers seront faits en matière de communications, afin d'augmenter le nombre de participants.

On rappelle que six postes d'administrateurs deviendront vacants, soient ceux actuellement occupés par Roger Bertrand, Claudette Blais, Nadine Galy, Louis Germain, Michel Leclerc et Véronyc Sansoucy. Ces personnes ont confirmé leur intérêt à renouveler leur engagement. En prévision de la prochaine rencontre, il y aurait lieu de vérifier les intentions des administrateurs dont les mandats ne viennent pas à échéance.

À titre de responsable du recrutement, Jacques Lévesque déposera une stratégie de recrutement et de renouvellement des membres, dont la première phase se réalisera dans le cadre de l'organisation de la réunion annuelle. Ce document sera transmis à Louis Germain le lundi 24 janvier 2011.

5. Hôtel-Dieu de Québec.

La rencontre du Comité de suivi des résidants, commerçants et institutions a été reportée au mardi 25 janvier 2011 à 17h30. Jacques Lévesque y participera à titre de représentant du CCVQ. Cette rencontre sera sous la présidence de la nouvelle directrice de projet d'agrandissement, Madame Élisabeth Corneau.

6. Le Palet d'or.

Le Président Louis Germain a été informé de la fermeture éventuelle de la boulangerie-pâtisserie Le Palet d'or et de la quincaillerie L'Util. Selon des informations préliminaires, le refus de la Ville de modifier le zonage permettant l'agrandissement de la boulangerie serait le motif invoqué. Cependant, il y aurait lieu de valider cette information,

puisque une autre source stipule que c'est une décision des actionnaires propriétaires de l'édifice où le Palet d'Or devait déménager, qui aurait constitué le principal obstacle. Louis Germain contactera le propriétaire du Palet d'or afin de clarifier la situation.

Cette situation a été dénoncée dans un courriel acheminé le 18 janvier au CCVQ par Madame Anne Côté, architecte résidante de la rue Sainte-Famille.

7. Varia.

Le Red Bull Crashed Ice.

Il y a eu une rencontre du Comité de suivi du Red Bull Crashed Ice, le mardi 11 janvier 2011 à 15h au Bureau des Grands événements de la Ville de Québec. Pour l'essentiel, on a présenté le suivi des mesures d'atténuation qui avaient été proposées pour l'édition 2010 et on a présenté le programme préliminaire de 2011. L'événement se tiendra du jeudi 17 mars 2011 au samedi 19 mars 2011. Par comparaison à l'édition de l'an dernier, il y a une soirée supplémentaire de qualifications pour les athlètes canadiens le jeudi soir. Le tracé sera sensiblement le même, une petite modification est prévue à l'arrivée à Place de Paris. Nous ne pouvons anticiper de progrès significatifs dans les conditions de réalisation de l'événement. Le respect du calendrier est toujours soumis aux conditions de température, mais on nous assure que tous les efforts seront faits afin qu'il soit conforme aux prévisions.

Considérant que pour Red Bull, il est important que cet événement se déroule en milieu urbain, nous avons insisté pour que des efforts additionnels soient faits afin de réduire les inconvénients associés à la longue durée de ce chantier. Les efforts devront être maintenus pour s'assurer que les règles relatives à la circulation, au stationnement, aux débarcadères, soient également respectées par les sous-contractants de l'entreprise. Il a aussi été souligné que les conditions d'utilisation du Parc Montmorency seraient respectueuses des lieux et conformes aux spécifications de Parc Canada, compte tenu des investissements importants qui ont été consentis pour le réaménagement de ce parc. Enfin, nous avons demandé de considérer les possibilités de prévoir un habillage de la piste et des différentes structures afin d'améliorer le paysage visuel pour les résidants, les travailleurs et les visiteurs qui doivent circuler sur ces artères durant cette période de trois semaines.